



## Passage huissier suite séparation

Par **Asgard**, le **15/07/2014** à **19:48**

Bonjour,

Suite à ma séparation j'ai quitté le domicile sans rien.

Nous avons un crédit pour notre maison et il y a eu des travaux.

Une cheminée a été construite d'un montant de 10000€

Mon ex mari gérait toutes les factures mais celle-ci n'a jamais été réglée car il voulait la contester pour mal façon or il a été débouté au tribunal par l'artisan.

La banque refusait de payer la facture suite à ma demande car mon ex mari s'y opposait.

Aujourd'hui la maison a été vendue couvrant le reste du prêt mais sans régler la facture de la cheminée.

Un huissier doit passer faire une saisie mais je me suis installée avec quelqu'un, nous avons un bail en commun mais tout lui appartient excepté un lit, des vêtements, des chiens et des babioles sans valeurs.

Mon ami va t'il se faire saisir de ses biens ?

Comment éviter cela ? car il a des collections de guitares et multiples objets de valeur mais dont il n'a plus les factures...

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **aguesseau**, le **15/07/2014** à **21:04**

bjr,

l'huissier va sans doute demander à votre ami de justifier la propriété des biens par exemple avec photos d'avant votre vie commune s'il n'a plus les factures qu'il est conseillé de garder

surtout pour les biens de valeurs en particulier pour les assurances.  
la solution la plus évidente c'est d'enlever ses biens de valeur de l'appartement mais sans que ce soit trop visible.  
cdt